



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJETS **MODE** **2023**

**6 février
2023**

--
Date début
de dépôt
des dossiers

**6 mars
2023**

--
Date limite
de dépôt
des dossiers

**juin
2023**

--
Date annonce
des résultats
lauréats 2023

Contact

aap-mode.dgca@culture.gouv.fr

REGLEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mode, le ministère de la Culture met en œuvre depuis quelques années un dispositif de soutien appelé « Appel à projets Mode » donnant lieu à l'octroi d'une subvention d'investissement et d'un mentorat.

Un appel à projets fonctionne comme un concours auquel on s'inscrit via une plateforme en ligne. Un formulaire est à remplir et le dépôt d'une pièce jointe requise. La candidature, si elle est complète et qu'elle remplit les conditions d'éligibilité, est étudiée par un jury qui a pour mission de noter et donc de choisir les lauréats de l'année.

Pour soutenir la création en mode et les métiers d'art de la mode

Le ministère de la Culture apporte son soutien aux entreprises de mode (jeunes marques de mode, et entreprises des métiers d'art de la mode : façonniers, sous-traitants) pour leur développement pérenne.

Pour la 6ème année consécutive, le ministère de la Culture s'engage auprès des entreprises qui participent au rayonnement de la mode française à travers leur force créative autant que leurs engagements.

Cet appel à projets a été créé pour soutenir les entreprises de mode et des métiers d'art de la mode dans le développement économique et créatif de leur entreprise, à travers l'activation des leviers d'investissement dans des projets numérique et éthique.

Grâce à cet appel à projets, le ministère souhaite :

- Soutenir la création pour les jeunes marques/entreprises et pour les marques/entreprises dites patrimoniales/héritage ;
- Valoriser les secteurs/branches de la mode et les métiers d'art de la mode ;
- Accompagner les marques/entreprises qui incarnent l'image de la mode française ;
- Favoriser les nouveaux modèles notamment éco-responsables ;
- Encourager la relocalisation en France / Europe ;
- Faire rayonner les savoir-faire français.



Les modalités de l'aide

Les fonds publics sont accordés aux lauréats de l'appel à projets sous forme de subvention d'investissement. Le montant de la subvention d'investissement sollicité ne peut être supérieur à 20 000 euros. Il doit représenter au maximum 80% du chiffre d'affaires hors taxe prévisionnel de l'année 2022. Le projet doit être réalisé ou engagé dans l'année suivant la date d'attribution de la subvention d'investissement.

Les conditions d'éligibilité du projet pour lequel est demandé la subvention d'investissement

Les dépenses éligibles doivent être nécessaires au développement d'une entreprise, nécessaires aux stratégies créative et économique en accord avec le modèle de l'entreprise.

Elles peuvent inclure :

- La création de contenu digital (vidéos, photos, défilé virtuel, offre dématérialisée, pour un site Internet et les réseaux sociaux) ;
- La fabrication assistée par des outils numériques (uniquement en production) ;
- Des services et offres « durables » (réemploi de matières, upcycling ...).

Mais cette aide ne finance pas les dépenses suivantes :

- La production d'une collection ;
- L'achat et la location d'un bureau / atelier de travail ;
- La compensation financière d'une perte de chiffre d'affaires, d'un déficit dû notamment à la crise sanitaire, à l'inflation des coûts énergétiques (équipements de chauffage) entre autres.

Avant de déposer un dossier

Vérifiez que votre candidature remplit les conditions de cet appel à projets
Lisez attentivement le règlement

La protection des données personnelles

1. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées sont utilisées à des fins de traitement, de suivi et d'instruction de la demande de subvention. Elles peuvent être également utilisées pour mesurer l'impact du dispositif sur le développement des entreprises lauréates. Les données peuvent être consultées en ligne, extraites et enregistrées sur le matériel ou les serveurs informatiques du ministère de la Culture.

Elles sont ensuite archivées. Elles sont destinées au ministère de la Culture, responsable du traitement des demandes. La base de licéité du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous pouvez accéder à vos données personnelles ou retirer votre consentement à tout moment par simple courriel à l'adresse suivante : aap-mode.dgca@culture.gouv.fr

2. Les informations à caractère personnel seront communiquées, pour ces mêmes finalités, aux services concernés du Ministère de la culture et aux membres du comité consultatif constitué de professionnels de la mode (voir règlement de l'appel à projets).

3. Elles sont conservées pendant un délai de 10 ans à compter de mars 2023.

À l'issue de ce délai, elles seront détruites manuellement ou de façon automatisée.

4. En application de la Règlementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition pour motif légitime et du droit de définir le sort de vos données après votre décès, qui s'exercent auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante :

delegue-protection-donnees@culture.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données – 182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01, en justifiant de votre identité par tout moyen.

5. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.



Les candidatures

Les candidats doivent avoir une activité directement liée au secteur de la mode textile et accessoires et aux métiers d'art de la mode avec une démarche responsable où l'innovation et les processus respectent l'environnement et la société.

1 - La catégorie MO/Marques de mode

MO concerne les marques de mode issues de bijouterie, chaussure, couture, cuirs et peaux, horlogerie, maroquinerie et textile dont l'activité principale est de concevoir des collections, des gammes.

- Entreprise uniquement
- Domiciliée en France
- Date de création : comprise entre le 1/01/2018 au 31/12/2021 (5 ans)
- Moyenne du chiffre d'affaires : de 2020 et 2021 compris entre 30 000 euros et 1 million d'euros
- Dossier de candidature (contenu en annexe)

2 - La catégorie MOMA/Métiers d'art de la mode

MOMA concerne les entreprises des métiers d'art de la mode à justifier par un diplôme (voir liste ci-dessous) qui fabriquent en propre dans leur atelier et majoritairement en France (70%).

- Entreprise uniquement
- Domiciliée en France
- Date de création : avant le 31/12/2021
- Moyenne du chiffre d'affaires : de 2020 et 2021 compris entre 30 000 euros et 1 million d'euros
- Dossier de candidature (contenu en annexe)

Domaine de la mode et des accessoires

Boutonnier | Chapelier | Corsetier | Couturier | Couturier flou | Éventailiste | Fabricant de parapluies, parasols, ombrelles et cannes | Formier | Lunetier | Modéliste | Modiste | Parurier floral | Plumassier | Tailleur.

Domaine du textile

Brodeur – Brodeur à l'aiguille – Brodeur crochet – Brodeur sur machine guidée main | Dentellier – Dentellier à l'aiguille – Dentellier au fuseau – Tulliste | Ennoblisser textile – Gaufreur sur textile – Moireur – Peintre décorateur sur tissu – Plisseur – Sabreur sur velours – Teinturier | Fabricant d'objets en textile | Fabricant de coiffes | Feutrier | Sérigraphe | Tisserand – Tisserand à bras – veloutier | Tresseur.

Domaine du cuir

Bottier main | Fabricant de chaussures | Fourreur | Gainier | Gantier | Gaufreur sur cuir | Malletier – Layetier | Maroquinier – Coupeur | Pareur | Sellier-maroquinier – Sellier-harnacheur | Tanneur | Mégissier – Parcheminier.

Domaine de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie

Apprêteur | Argenteur et/ou Doreur sur métal | Batteur d'or | Bijoutier – Bijoutier en métaux précieux – Bijoutier fantaisie | Chaînistes | Ciseleur | Décorateur en résine | Diamantaire | Émailleur sur métal – Émailleur sur cadrans | Fondateur d'étain | Horloger | Glypticien | Graveur – Graveur héraldiste – Graveur médaillier | Guillocheur | Joaillier | Lapidaire | Polisseur | Sertisseur.

Les étapes

1. Connectez-vous en ligne sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne>

Attention le dépôt du dossier de candidature peut nécessiter une création de compte

2. Remplissez le formulaire en ligne et déposez le dossier de candidature demandé (MO ou MAMO) et dûment complété pour être recevable

3. Validez et recevez un mail de confirmation, preuve que votre dossier est bien arrivé dans la boîte mail dédiée au dispositif

4. Ouverture du dossier et vérification des informations demandées par les services instructeurs du ministère de la Culture

Attention tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable

5. Le jury étudie votre candidature (phase de sélection)

6. Annonce des lauréats 2023



**VOUS
ETES**

LAUREAT 2023

Le jury se réunit au ministère de la Culture afin de donner son avis sur l'attribution des subventions. Il est formé de professionnels du secteur, de représentants d'organismes qualifiés et d'experts métiers. Le jury évalue la pertinence du projet respectant les critères d'éligibilité, sa présentation et la qualité générale du dossier de candidature.

La subvention d'investissement

Si le dossier du candidat est retenu, la décision d'attribution est notifiée au demandeur. Les fonds seront accordés au lauréat de l'appel à projets, sous forme de subvention d'investissement. Un arrêté d'attribution de la subvention d'investissement sera envoyé au lauréat par la Direction générale de la création artistique, qui recevra l'intégralité de la somme en une seule fois.

Pour chaque subvention d'investissement attribuée, un bilan d'exécution du projet est établi par le bénéficiaire au plus tard un an après son obtention, dans le cadre d'une procédure d'évaluation et dans la perspective de sa valorisation.

Si le projet pour lequel la subvention d'investissement a été attribuée n'est finalement pas réalisé, la subvention doit être restituée, en tout ou partie des montants versés, sur présentation des pièces comptables aux services instructeurs du ministère.

Le rendez-vous

En septembre, un rendez-vous de présentation du projet est organisé. Il permettra ainsi l'attribution d'un mentor issu du jury.

La communication

Le lauréat autorise le ministère de la Culture à communiquer selon les modalités et les périmètres suivants : présentation du projet (avec illustration) et de l'entreprise et à l'issue du projet : partenariats engagés, projet réalisé, etc.

Une fois son projet sélectionné, le lauréat est tenu de mentionner le soutien apporté par le ministère de la Culture dans ses actions de promotion et de communication, et la publication des résultats.

Mention unique :

« Ce projet a été soutenu par le ministère de la Culture » accompagnée du logo du ministère, pendant un an à dater de l'annonce des résultats.

FORMULAIRE EN LIGNE

1. La société

- Dénomination sociale
 - Nom commercial
 - Date de création

 - Adresse du siège social
 - Forme juridique
 - SIREN
 - Effectif salarié
 - Enregistrement (Chambre des métiers, Chambre de commerce et d'industrie, ...)

 - Site Internet
 - Comptes sur les réseaux sociaux
-

2. Le contact (pendant la procédure)

- Prénom et nom
 - Qualité / titre
 - Courriel
 - Téléphone
-

3. L'activité

- Catégorie : **MO** ou **MAMO** (case à cocher)
- Spécialité, savoir-faire mobilisés (menu déroulant)
- Localisation de la conception et de la création
- Localisation de la production
- % du fabriqué en France (sur la production totale)
- Type et provenance des matières premières
- Type et provenance des matières semi-finies
- % de vente en France
- % de vente à l'international
- Chiffre d'affaires de 2020
- Chiffre d'affaires de 2021
- Chiffre d'affaires de 2022 ou prévisionnel si l'exercice n'est pas clôturé
- Prévisionnel du chiffre d'affaires 2023

- La société est-elle affiliée à une fédération professionnelle ou autre, si oui laquelle ?
- La société est-elle accompagnée par un dispositif particulier, si oui lequel et sur quelle durée (dates) ?
- La société a-t-elle déjà bénéficié de l'appel à projets Mode du ministère ?
- A-t-elle eu d'autres subventions publiques ? Si oui lesquelles ?
- Comment la société a-t-elle eu connaissance de cet appel à projets ?

4. A quoi destinez-vous la subvention d'investissement demandée ?

- Rédaction du descriptif du projet

5. Pièces à joindre :

- Dossier de candidature complété / voir le contenu demandé en annexe du règlement
- Un visuel jpeg en HD pour la communication
- RIB
- Règlement paraphé et signé



DOSSIER DE CANDIDATURE **MODE**

Prénom et nom

Nom de l'entreprise

Secteur d'activité

1. Présentation générale de l'entreprise

- Histoire / dates clés
- Fondateur / formation
- Organigramme

2. Bilans comptables et comptes de résultat

- Résultats / CA net / % France / % Export de 2018/2019/2020/2021/2022 (Joindre les trois derniers comptes de résultats et bilans comptables)
- Prévisionnels 2023/2024 (à joindre)

3. Présentation de la marque

- Concept : apport différenciant de votre concept, votre ADN, vos valeurs et votre ambition
- Positionnement de la marque : niveau de gamme, positionnement sur le marché, cible principale et concurrence
- Collaborations et les partenariats avec un métier d'art de la mode, un artiste, ...
- Reconnaissance : prix, concours et récompenses obtenus

4. Production et commercialisation

- Localisation de la production
- % du fabriqué en France
- Liste des principaux fabricants en France
- Types de matières utilisées
- Provenance des matières premières
- Labels et certifications (matières, process de fabrication ...)
- Contrôle de la chaîne d'approvisionnement (description)
- Dernière collection (visuels et légendes)
- Type et localisation des points de vente et la part du chiffre d'affaires pour chaque type (boutique, showroom, atelier, corner...)
- E-commerce et la part du chiffre d'affaires
- Fourchette de prix de vente
- Panier moyen

5. RSE au cœur de la stratégie globale : dans quelle mesure respectez-vous la durabilité, l'impact social, le respect de l'environnement et la consommation éthique

- Votre engagement dans la transmission de votre savoir-faire (formation des salariés, apprentis, stagiaires)
- Comment retenez-vous les talents que vous avez embauchés ?
- Stratégie commerciale, de distribution
- Stratégie marketing et communication
- Maîtrise de la création à la distribution
- Vision de la mode de demain

6. Ambitions de développement

- Création de collections / Drops / Capsules ...
- Collaborations envisagées (artistes, autres marques...)
- Stratégie acquisition client
- Développement financier et investissements
- SWOT de l'entreprise (les forces, faiblesses, opportunités et menaces)

7. Description détaillée du projet avec le budget incluant la subvention et les autres financements



DOSSIER DE CANDIDATURE

METIERS D'ART DE LA MODE

Prénom et nom

Nom de l'entreprise

Secteur d'activité

1. Présentation générale de l'entreprise

- Histoire / dates clés
- Fondateur / formation
- Organigramme

2. Bilans comptables et comptes de résultat

- Résultats / CA net / % France / % Export de 2018/2019/2020/2021/2022 (joindre les trois derniers comptes de résultats et bilans comptables)
- Prévisionnels 2023/2024 (à joindre)

3. Présentation de l'entreprise

- Concept : apport différenciant de votre concept, votre ADN, vos valeurs et votre ambition
- Positionnement de la marque : niveau de gamme, positionnement sur le marché, cible principale et concurrence
- Collaborations et les partenariats avec les créateurs de mode, d'autres métiers d'art de la mode, artistes, ...
- Reconnaissance : prix, concours et récompenses obtenus

4. Production et commercialisation

- Localisation de la production
- % du fabriqué en France
- Liste des principaux fabricants en France
- Types de matières utilisées
- Provenance des matières premières
- Labels et certifications (matières, process de fabrication ...)
- Contrôle de la chaîne d'approvisionnement (description)
- Dernière collection (visuels et légendes)
- Type et localisation des points de vente et la part du chiffre d'affaires pour chaque type (boutique, showroom, atelier, corner...)
- E-commerce et la part du chiffre d'affaires
- Fourchette de prix de vente
- Panier moyen

5. RSE au cœur de la stratégie globale : dans quelle mesure respectez-vous la durabilité, l'impact social, le respect de l'environnement et la consommation éthique

- Votre engagement dans la transmission de votre savoir-faire (formation des salariés, apprentis, stagiaires)
- Comment retenez-vous les talents que vous avez embauchés ?
- Stratégie commerciale, de distribution
- Stratégie marketing et communication
- Maîtrise de la création à la distribution
- Vision de la mode de demain

6. Ambitions de développement

- Commandes, créations ...
- Collaborations envisagées (artistes, autres marques...)
- Stratégie acquisition client
- Développement financier et investissements
- SWOT de l'entreprise (les forces, faiblesses, opportunités et menaces)

7. Description détaillée du projet avec le budget incluant la subvention et les autres financements